

Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	20 ^{ème}
Nom de site	63_AVRON_75020	Numéro	75120_076_01
Adresse du site	63, rue d'Avron	Hauteur	R + 7 (28 m)
Bailleur de l'immeuble	Social LOGIREP	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout des fréquences 700MHz et 3500 MHz dans la 5G sur trois nouvelles antennes.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Partage de la fréquence 700MHz (4G/5G)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	20/01/2021
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	14/10/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois) demande mairie du 20e	14/12/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du très haut débit mobile (5G).		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz et 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 700MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 60°, 180° et 290°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans les 10 m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G : 60° < 2V/m ; 180° < 2V/m ; 290° < 3V/m 5G : 60° < 3V/m ; 180° < 2V/m ; 290° < 3V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	31,50 m azimut 180° et 290° ; 30,70 m azimut 60° pour les antennes à faisceau fixe 31,50 m azimut 180° et 290° ; 30,70 m azimut 60° pour l'antenne à faisceau orientable		

Incidence visuelle

Description des antennes	Le rajout de ces trois antennes se fera sans changement visuel par rapport à l'installation initiale. Elles seront intégrées dans les deux fausses cheminées existantes.
Intégration antenne	Les antennes sont maintenues installées en retrait de façade, afin de minimiser l'impact visuel depuis la rue, et intégrées dans deux fausses cheminées à l'aspect adapté aux éléments existants.
Zone technique	Les modules techniques sont maintenus de taille réduite et de couleur gris, et restent invisible depuis la rue.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux fixes dans chacun d'entre eux

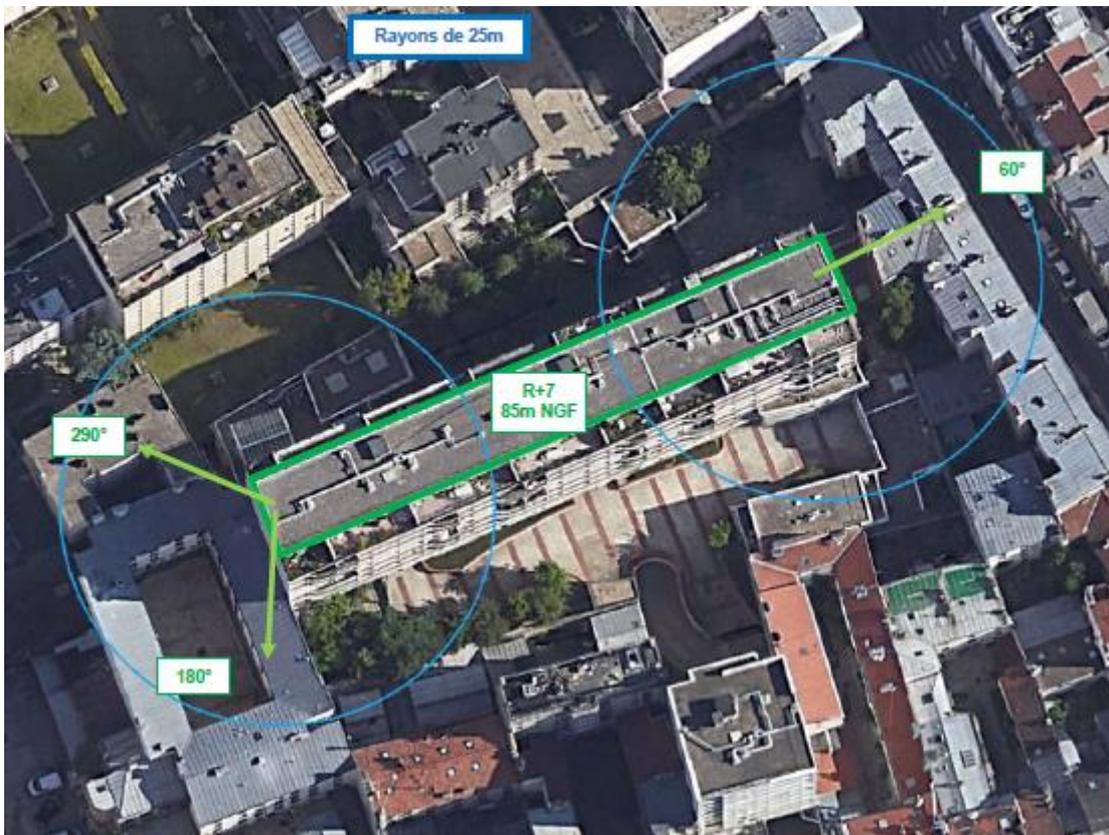
Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
1 – Crèche collective d'Avron	63 Quater rue d'Avron 75020 Paris	R+1 6m	NON	20m	< 1 V/m soit 0,3 %
2 – École polyvalente (maternelle et primaire) CHAMPAGNE	17-21 Cité Champagne 75020 Paris	R+2 12m	NON	45m	1 V/m soit 2,8 %
3 - Crèche associative LUTINLUNE	42, rue d'Avron 75020 Paris	RDC 3m	NON	85m	< 1 V/m soit 1,1 %

Adresses des établissements particuliers dont l'emprise est située à moins de 100 m et estimation du champ maximum reçu des antennes à faisceaux orientables dans chacun d'entre eux

Nom et Type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
1 – Crèche collective d'Avron	63 Quater rue d'Avron 75020 Paris	R+1 6m	NON	20m	< 1 V/m soit 0,2 %
2 – École polyvalente (maternelle et primaire) CHAMPAGNE	17-21 Cité Champagne 75020 Paris	R+2 12m	NON	45m	< 1 V/m soit 1,3 %
3 - Crèche associative LUTINLUNE	42, rue d'Avron 75020 Paris	RDC 3m	NON	85m	< 1 V/m soit 0,3 %

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



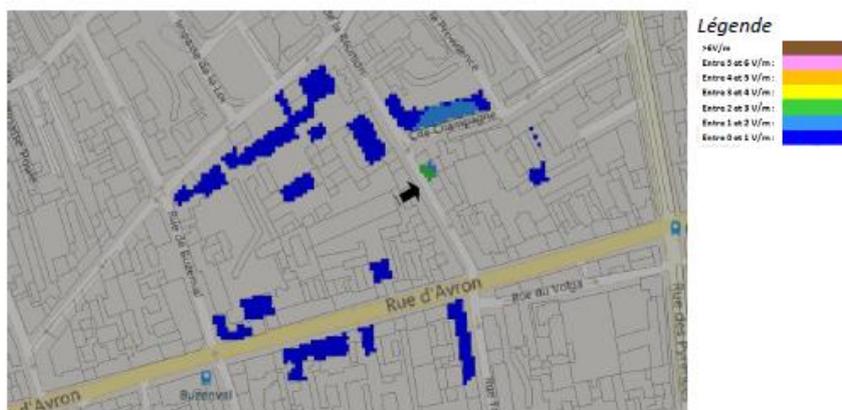
Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G Faisceau fixe

	Azimut 60°	Azimut 180°	Azimut 290°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22.5 m	25.5 m	25.5 m

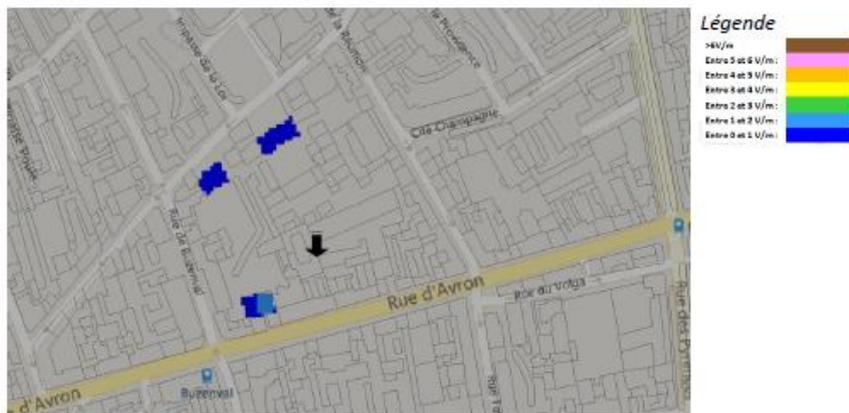
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

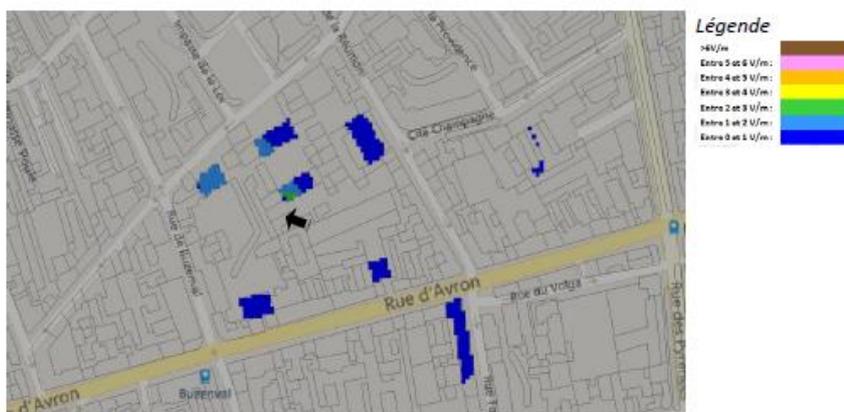
Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 60°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 180°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 290°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



	Azimut 60°	Azimut 180°	Azimut 290°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22.5 m	28.5 m	25.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat du projet : Aucune modification visuelle



Vue des Azimuts

Azimut 60°



Azimut 180°



Azimut 290°

